

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 40/2014

Demande de crédit pour l'installation de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal et autorisation de pose

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères) communaux,

La Commission constituée par :

Monsieur Pierre-Yves Zimmermann, 1^{er} membre et rapporteur
Madame Stefania Hofmann
Madame Marie Monique Mbassi Nounké
Monsieur Alessandro Fabbri
Monsieur Eric Michel

s'est réunie le lundi 31 mars 2014 à 20h30 dans les locaux de la commune. Lors de cette séance, Madame Michèle Gay Vallotton et Monsieur Serge Sandoz, Municipaux, nous ont présentés le détail du préavis et ont répondu aux diverses questions de la Commission. A noter également la présence de Monsieur Edmond Fleury, Président du Conseil Communal.

Nous les remercions de leur disponibilité ainsi que des explications détaillées et des précisions qu'ils nous ont données.

La commission a délibéré et préparé ce rapport dont la mise au point s'est effectuée par courrier électronique.

Préambule

Monsieur Serge Sandoz nous rappelle qu'en mai 2012 le Conseil Communal avait accepté le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de surveillance (préavis 13/2012). Depuis le projet avait été suspendu. La recrudescence de certaines incivilités fait que sa mise en place devient indispensable.

Il nous rappelle également que la pose de caméra de vidéosurveillance n'est pas la meilleure ou l'unique solution afin de lutter contre les incivilités et/ou la déprédation des sites communaux mais est forcé de constater que celles-ci diminuent lors de la présence de caméras. Elles ont un effet dissuasif.

Objectifs

L'objectif d'une telle installation est prioritairement dissuasif, mais également un moyen relativement simple pour appréhender d'éventuels fraudeurs. Cette solution n'a donc pas la prétention de pouvoir régler l'ensemble des problèmes mais d'en diminuer le nombre et les effets. Depuis 2010 nous avons recensé dans la commune une dizaine d'infractions, tels que vols avec effraction, casses de vitres et de lampes, poses de déchets à la sauvages et tags sur les lieux concernés. Le coût exact des déprédations peut cependant difficilement être chiffré, mais nous pouvons l'estimer à plus d'une dizaine de milliers de francs.

Processus de visualisation

Seul l'ASP (Assistant de sécurité public) ainsi que le Municipal de police auront accès au visionnage des caméras. Ils pourront visionner les images en clair en direct. En plus, ils auront la possibilité de visionner les enregistrements, mais de manière floutées. Par exemple, il ne sera plus possible de visualiser clairement une personne. En cas de besoin, l'élément de bande souhaité sera découpé et envoyé aux autorités compétentes (police ou juge). Seules ces dernières auront la possibilité de « dé flouter » la bande, afin de la visionner. Ce processus garantit la protection des données.

Coût de l'opération

Un appel d'offre avait été fait en 2012, lors de la mise en place du règlement, auprès de 4 sociétés. La société OSLY Sàrl, était à cette époque, celle qui paraissait être la plus attractive. A noter toutefois, que la comparaison était très difficile, les diverses offres étant différentes (modèles de caméra, raccordement par Wifi ou fibre optique, abonnement nécessaire, etc...) donc pas comparables. Il a donc été décidé de travailler avec OSLY Sàrl domiciliée dans la commune. En termes de garanties, la société OSLY Sàrl est réputée dans le domaine. En effet, elle travaille également avec des centres commerciaux tels que Coop, Migros, etc.... De plus, leur programme est facile d'utilisation. Enfin, la solution via Wifi n'entraîne pas de coûts d'installations onéreux ou de souscription à un abonnement (type DSL).

Frais de maintenance

La société a proposé à la commune deux alternatives. La première étant une facture représentant annuellement le 20% du prix du matériel. Dans le cadre de cette variante, OSLY Sàrl a également accordé à la commune une réduction de 10%, celle-ci n'ayant pas de frais de déplacement. Cette solution porterait le coût annuel de maintenance à CHF 6487.--. L'autre alternative est une facturation d'intervention au prix horaire de CHF 120.--. A noter qu'une partie de l'entretien peut être effectué par la commune elle-même (nettoyage des caméras par exemple). La seconde alternative a donc été retenue. Le contrat pourra cependant être modifié à l'avenir en cas de besoin.

Une somme de CHF 70'000.-- a été budgétée pour 2014. La différence de coût, soit CHF 23'000.-- par rapport au budget, provient de l'augmentation des sites à équiper soit : les pavillons de la Plantaz, le centre de vie enfantine, le terrain de sports de Sorécot /buvette et Skate-Park).

Enfin, les avancées technologiques ont permis d'obtenir, pour un prix identique à ce qui avait été planifié en 2012, des caméras de meilleure résolution. Ces caméras fonctionnent également de nuit.

Sites et emplacements des caméras

La vidéosurveillance se fait sur les bâtiments et espaces publics. Le choix des sites prend aussi en compte les déprédations survenues ces derniers temps. Afin de déterminer l'emplacement des caméras, un champ de vision des zones à surveiller a été fixé pour chaque site. Une visite a ensuite eu lieu avec la société OSLY Sàrl, afin de déterminer l'emplacement des caméras. Vous constaterez sur le plan annexé au préavis que les zones ne sont pas toutes entièrement couvertes par des caméras le but étant avant tout la dissuasion et non la pose de caméras à outrance. Bien entendu des caméras, complémentaires pourront être activées à l'avenir avec l'accord du conseil communal selon le règlement en vigueur, si cela devait s'avérer nécessaire.

Horaires

Nous nous sommes demandés quels seraient les horaires de fonctionnement des caméras. A ce stade, aucune décision n'a été prise. En effet, chaque site devra tout d'abord obtenir une autorisation de la part du préposé cantonale à la protection des données. Celui-ci se prononcera également sur les horaires possibles. Enfin, la Municipalité approchera les parties concernées pour trouver la solution la plus adaptée.

Conclusion :

Au vu de ces éléments la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, et Messieurs les Conseillers(ères) Communaux de bien vouloir accepter le préavis municipal No 40/2014 soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 93.000.—pour l'installation de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal;
2. d'autoriser la pose de ces caméras aux emplacements décrits;
3. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans
4. d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché
5. de donner décharge à la commission de son mandat

Pour la Commission

Pierre-Yves Zimmermann, 1^{er} membre et rapporteur

Stefania Hofmann

Marie Monique Mbassi Nounké

Alessandro Fabbri

Eric Michel